

# Les syndicats déterrent la hache de guerre

● La FGTB a rejeté ce lundi les amendements apportés par le gouvernement à l'accord sur les fins de carrière. La CSC devrait l'imiter ce mardi.

● Des actions par province pourraient être menées entre le 30 mars et le 2 avril.

● En Wallonie, la patronne du Forem n'est pas opposée à l'accompagnement des prépensionnés, mais avec des moyens financiers et humains supplémentaires.

## Des actions pourraient être menées dans les provinces à la fin mars

**H**ier lundi. Huit heures trente. Les représentants des employeurs attendent les leaders syndicaux. C'est à cette heure-là que les membres du Groupe des 10 ont prévu se réunir. A l'ordre du jour ? Les amendements apportés par le gouvernement à l'accord des partenaires sociaux sur les prépensions (lire ci-contre).

Mais les patrons des syndicats brillent par leur absence. Ils se sont réunis vers 8 heures pour accorder leurs violons. Manifestement, c'est compliqué. Les responsables de la CSC, de la FGTB et de la CGSLB arriveront finalement avec une demi-heure de retard. Fâchés. Très fâchés. "C'est totalement inédit, lâche un leader syndical. *Jamais un gouvernement n'a modifié un accord qui avait été conclu entre les partenaires sociaux.*"

### La grogne

Pieter Timmermans, l'administrateur général de la FEB, tente de calmer la colère des syndicats. Le doyen des négociateurs patronaux explique que les changements apportés par le gouvernement ne sont pas très importants. Et que ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement revoit

la copie des partenaires sociaux. Et de citer l'exemple de la négociation sur le statut unique ouvriers/employés durant laquelle la ministre de l'Emploi Monica De Coninck (SP.A) était beaucoup intervenue.

Cela ne suffit cependant pas pour calmer les syndicats. Ces derniers demandent aux représentants patronaux de signer avec eux une lettre officielle s'indignant de l'intervention du gouvernement dans leur accord. Mais les employeurs refusent. Ce qui indispose les syndicats alors qu'ils doivent réunir leurs instances quelques heures après : celles de la FGTB se réunissent dans l'après-midi. Celles de la CSC et de la CGSLB ce mardi matin.

### Le rejet syndical

Et de fait. Le bureau de la FGTB a rejeté les amendements proposés par le gouvernement à l'accord des partenaires sociaux sur les prépensions. Sans discussion. Et cette fois, elle devrait être suivie par la CSC. Les patrons des centrales du syndicat chrétien ont tenu une réunion informelle ce lundi midi. Ils paraissent tous sur la même longueur d'onde : les amendements du gouvernement sont imbuables. Le gouvernement semble avoir réussi à ressouder le front commun.

Le rejet syndical est double. Premièrement, les organisations de travailleurs sont sidérées par l'intervention du gouvernement dans des accords difficilement scellés avec les employeurs. "C'est une question de confiance, tonne Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC. *Dans son accord de majorité, le gouvernement a répété des dizaines de fois son attachement à la concertation sociale. Nous avons joué le jeu et négocié avec les patrons. Mais au bout du compte, le gouvernement vient déséquilibrer notre accord puisqu'il n'a évidemment pas touché une virgule aux dossiers en faveur des employeurs. On réfléchira à deux fois avant de reprendre le chemin de la négociation.*"

### Boîte de Pandore

Et puis, il y a le fond du dossier. "Ce concept de disponibilité adaptée, clame Marc Goblet (FGTB), *c'est une boîte de Pandore. La notion d'emploi convenable va être triturée pour les prépensionnés. Inacceptable.*"

De nouvelles actions vont donc être programmées. Etaient déjà prévues une concentration de militants ce mercredi et une manifestation des syndicats de la fonction publique le 19. Pourraient venir s'y ajouter des actions de protestations dans les provinces entre le 30 mars et le 2 avril. "Ce qui est sûr, c'est qu'on va élargir notre base de mobilisation", clame un syndicaliste.

V.R.

*"A l'avenir, on réfléchira à deux fois avant de reprendre le chemin de la négociation."*

MARIE-HÉLÈNE SKA

## Repères

### Les nouvelles règles pour les prépensions

**Vendredi**, le gouvernement fédéral revoyait la réponse que les interlocuteurs sociaux avaient âprement négociée à son propre plan en matière de prépensions.

**Pas de rétroactivité.** Pour les partenaires sociaux, les personnes déjà prépensionnées ne peuvent pas être obligées à rester disponibles sur le marché du travail ("*Ce serait une rupture de contrat unilatérale*") puisque ce n'était pas obligatoire quand elles ont accepté). Le gouvernement est d'accord.

**Une disponibilité adaptée.** Les

interlocuteurs sociaux s'étaient accordés pour que les nouveaux prépensionnés restent disponibles sur le marché du travail de façon passive seulement. Selon cette position, les préretraités seraient tenus répondre aux sollicitations des employeurs, mais pas aller chercher eux-mêmes un nouveau job. Le gouvernement, voulant au départ les soumettre à une disponibilité active, a inventé le concept de disponibilité "adaptée", cependant à ce jour encore mal défini.

#### Les accords sectoriels supprimés.

Dans certains secteurs, des conventions de prépensions particulières sont négociées. Les partenaires sociaux voulaient garder la main sur ces conventions. Le gouvernement leur accorde ce droit jusqu'en 2017.

# Pour la patronne du Forem, ce sont les jeunes qui vont trinquer

## Entretien Stéphane Tassin

**L**a patronne du Forem (service public de l'emploi et de la formation en Wallonie), Marie-Christine Vanboeckstal, n'est, sur le fond, pas opposée à un accompagnement des prépensionnés par ses services. Elle se pose néanmoins beaucoup de questions qui sont, pour l'heure, sans réponse.

### Le Forem est-il prêt à s'occuper de l'accompagnement des prépensionnés ?

Deux choses m'interpellent. Le premier problème est d'ordre qualitatif. Je voudrais savoir ce que l'on entend par "contrôle adapté". Vous savez qu'il existe deux types de disponibilité. La disponibilité passive, qui dit qu'un demandeur d'emploi doit accepter une formation ou un emploi convenable. La personne qui ne l'accepte pas est sanctionnable. Il y a ensuite la disponibilité active. Le demandeur doit, outre ce qui lui est proposé, rechercher activement un emploi. Il doit de plus en plus en rendre compte. Il est nécessaire aussi de clarifier si l'accompagnement d'un demandeur d'emploi âgé doit tenir compte de son passé professionnel.

### Vous évoquez un deuxième problème ?

Oui, il est d'ordre qualitatif. Au Forem, nous devons nous spécialiser par rapport à ces nouveaux publics. Il y a un aspect psychologique important pour les travailleurs âgés dont il faut tenir compte. Fort heureusement, nous avons déjà travaillé de cette manière lorsque nous avons développé les cellules de reconversion. Nous avons déjà une expertise, mais il sera nécessaire de l'amplifier.

### Il vous faudra aussi du personnel supplémentaire ?

Si on nous demande d'accompagner et/ou de contrôler, c'est certain qu'il nous faudra des conseillers pour le faire.

### Et des moyens supplémentaires également ?

Le rôle d'une administration n'est évidemment pas de s'opposer sur le fond d'une décision. Nous pouvons le faire uniquement si les moyens pour appliquer une décision ne sont pas disponibles. Je vois quand même encore un autre problème. Il concerne l'offre d'emploi. Il y a aura plus de personnes en demande et je ne vois pas comment l'offre actuelle en matière d'emploi pourrait augmenter. Il y aura autant de

parts de gâteaux à distribuer, mais pour de plus en plus de monde, c'est inepte. Mais je veux aussi nuancer cela. Il est possible que chez ces personnes que nous devons accompagner, on puisse trouver des gens susceptibles d'occuper des emplois pour lesquels nous avons actuellement du mal à trouver les gens avec les qualifications nécessaires. Ce sera sans doute marginal car les prépensionnés viennent de secteurs à basses qualifications comme la sidérurgie, la grande distribution, etc. Pour un ingénieur, il y a aura toujours dix ouvriers qui cherchent.

### Cette manière de faire, entre le fédéral qui décide et les Régions qui doivent exécuter, vous paraît-elle saine dans un Etat fédéral où on vante tant le besoin de collaboration entre niveaux de pouvoir ?

Cela dépend dans quel ordre on fait les choses. Dans la sixième réforme de l'Etat, il est bien précisé que s'il y a modification de la loi de 2011, le fédéral doit se concerter avec les Régions. Nous sommes dans ce cas de figure et le fédéral a pris la décision avant la concertation.

### On imagine que la mesure rapportera de l'argent au fédéral ?

On parle de quarante millions de gains pour les caisses du fédéral. Ce qui m'inquiète, ce sont les finances régionales. Si on nous demande d'en faire plus avec des moyens équivalents, ce sont directement les jeunes qui seront touchés alors qu'ils sont notre cible principale.

*"Si on nous demande d'accompagner et/ou de contrôler, c'est certain qu'il nous faudra des conseillers pour le faire."*

**MARIE-CHRISTINE VANBOECKSTAL**

Administratrice générale du Forem.

## Épingle

### “Aveuglement idéologique”

**Politique.** La ministre wallonne en charge de l'Emploi et de la Formation, Eliane Tillieux (PS), a réagi à la volonté du fédéral d'une disponibilité adaptée pour les prépensionnés. Elle juge la proposition ambiguë.

*“Comment va se mettre en œuvre l'accompagnement spécifique avancé par le fédéral ? En effet, ce sont les Régions qui sont compétentes pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi : le fédéral envisage-t-il dès lors des moyens supplémentaires pour les Régions qui non seulement devront accompagner et contrôler un public croissant, mais également proposer de nouvelles modalités d'accompagnement en vertu de cette nouvelle disposition ?”* Elle parle encore d'“aveuglement idéologique” du gouvernement fédéral et met en doute la création possible d'emploi via cette réforme. **S. Ta.**